



# Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNUipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs Supplément n°1 du 15 septembre 2015  
Professeurs des écoles - P.E.G.C. au Bulletin n°619 - ISSN : 1250-3509

## SPECIAL : EVS (CUI) / AVS / AESH / AED

*Vous êtes convié.e.s à participer  
à la demi-journée d'informations syndicales  
du SNUipp-FSU 93*

**Mardi 29 Septembre de 14 h à 17 h**  
**Bourse départementale du travail**

1, place de la Libération à Bobigny - Salle Henri Oreste (niveau 0)  
*Arrêt du tramway : Libération*

### Ordre du jour proposé :

- Conditions de travail, recrutements.
- Présentation des contrats, vos droits.
- La fin de contrat.
- Le passage en CDI.
- Nos revendications à construire ensemble :
  - Professionnalisation, formation, salaire.
  - Reconnaissance de nouveaux métiers dans l'Education Nationale.

### **Venez vous informer sur vos droits pour les faire respecter !**

Les CUI comme les AESH et AED ont les mêmes droits syndicaux que les enseignants du 1er degré leur permettant d'assister à des réunions d'informations syndicales sur temps de travail. Ils peuvent participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire.

### **Comment y participer ?**

N'oubliez pas de prévenir la direction et l'équipe enseignante de votre présence à cette demi-journée. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la réunion.

*Participez nombreux à cette première  
demi-journée d'informations syndicales !*

Tout au long de l'année, vous pouvez joindre le SNUipp-FSU à la bourse départementale du travail. Une **permanence spéciale "EVS-AED et AVS/AESH"** se tient tous les **mardis** à la bourse départementale du travail à Bobigny de **15 h à 17 h 15** au **01.48.96.36.11**. Demandez **Catherine Schweng**, responsable SNUipp-FSU 93 pour les **collègues EVS, CUI, AVS, AESH**.

# Renouvellement des contrats d'EVS : le SNUipp écrit au Premier Ministre

4 juin 2015

Monsieur le Premier Ministre,

Actuellement, une partie des 53 000 contrats uniques d'insertion (CUI-CAE) recrutés par l'Éducation nationale et affectés pour partie dans les écoles primaires sur des missions d'assistance administrative à la direction d'école et d'accompagnement des élèves en situation de handicap arrivent à échéance. Les personnels exerçant ces missions vont se retrouver privés d'emploi, ce qui est tout à fait inacceptable. Et les écoles, les enseignants et les élèves vont retrouver de nouvelles personnes, sans expérience et sans formation, sur ces postes, mettant à mal toute continuité dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou d'aide à la direction.

Des écoles vont se retrouver privées d'aide à la direction, comme à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Sur l'académie de Rennes par exemple, ce sont près de 600 postes d'emplois de vie scolaire (EVS) qui disparaîtraient.

Monsieur le Premier Ministre, au moment où votre gouvernement annonce la création de 100 000 contrats aidés, cette situation doit trouver une solution. Nous vous demandons donc de prendre d'urgence toutes les dispositions pour renouveler les contrats arrivant à échéance afin d'assurer la continuité de missions indispensables au bon fonctionnement de l'école. Nous vous demandons également de doter toutes les écoles primaires qui le demandent d'une assistance à la direction d'école. Aujourd'hui, à peine un quart d'entre elles en bénéficie. Nous vous demandons également de prolonger exceptionnellement tous ces personnels arrivant au bout de leur contrat.

D'une manière générale, l'école ne peut pas continuer de fonctionner avec des contrats précaires qui rendent toujours incertaine la pérennité de missions importantes et sont des impasses pour les personnels. Dans la continuité du groupe de travail sur la professionnalisation des AVS - Handicap, nous vous demandons d'ouvrir très rapidement des discussions sur la création de nouveaux métiers statutaires correspondant aux besoins apparus dans les écoles au fil des années : assistance administrative à la direction, aide à l'encadrement des élèves, à la documentation via les BCD notamment, à la maintenance informatique...

Enfin sur la professionnalisation des AVS engagée il y a bientôt deux ans, le chat est maigre. Il n'y a toujours qu'un tiers des AVS qui bénéficient d'un contrat AESH tandis que les deux tiers sont toujours en contrat CUI-CAE et donc renouvelés tous les 24 mois (voire 60 mois pour certains). Pour professionnaliser réellement le métier d'AVS qui répond à des besoins pérennes, il s'agit de transformer les postes précaires d'AVS en emploi aidé en postes d'AESH permettant une stabilisation des personnels et d'améliorer plus largement les conditions d'emploi, d'exercice et de rémunération de ces derniers.

